

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

DATES DE REMPLACEMENT DES AUDIENCES DES TRIBUNAUX ITINÉRANTS

OBJET : Report des audiences des tribunaux itinérants en raison de la COVID-19

Pour faire suite aux avis du 18 novembre, du 30 novembre et du 4 décembre 2020 annonçant la suspension des activités de la Cour en ce qui concerne les audiences des tribunaux itinérants, et à cause de l'extension du code rouge au Manitoba jusqu'au 8 janvier 2021, les changements de dates suivants s'appliquent aux tribunaux itinérants ci-dessous pour les causes prévues entre le 4 janvier et le 8 janvier 2021. Tous les autres calendriers des tribunaux itinérants, ajournés par les avis du 18 novembre, du 30 novembre et du 4 décembre 2020 au-delà du 8 janvier 2021, demeurent ajournés par ces avis jusqu'aux dates contenues dans ces derniers.

ARBORG

Le rôle du 4 janvier 2021 sera ajourné au 1^{er} février 2021 par voie administrative.

BEAUSEJOUR – LDB

Le rôle du 4 janvier 2021 sera ajourné au 1^{er} février 2021 par voie administrative.

BEAUSEJOUR

Toutes les causes inscrites au rôle du 5 janvier 2021 seront ajournées au 2 février 2021 par voie administrative.

CRANBERRY PORTAGE

Le rôle du 4 janvier 2021 sera ajourné au 1^{er} mars 2021 par voie administrative.

FLIN FLON

Le rôle du 7 janvier 2021 sera ajourné au 4 février 2021 par voie administrative.

GILLAM

Le rôle du 5 janvier 2021 sera ajourné au 2 mars 2021 par voie administrative.

LITTLE GRAND RAPIDS

Le rôle du 6 janvier 2021 sera ajourné au 3 mars 2021 par voie administrative.

MINNEDOSA

Le rôle du 5 janvier 2021 sera ajourné au 2 février 2021 par voie administrative.

MORDEN

Le rôle du 5 janvier 2021 sera ajourné au 9 février 2021 par voie administrative.

MOOSE LAKE

Le rôle du 5 janvier 2021 sera ajourné au 2 février 2021 par voie administrative.

NORWAY HOUSE

Le rôle du 4 janvier 2021 sera ajourné au 11 février 2021 par voie administrative.

Le rôle du 7 janvier 2021 sera ajourné au 4 mars 2021 par voie administrative.

OXFORD HOUSE

Le rôle du juge de paix judiciaire du 8 janvier 2021 sera ajourné au 12 février 2021 par voie administrative.

PEGUIS

Le rôle d'audience des affaires relatives à la protection de l'enfance du 4 janvier 2021 sera entendu de manière virtuelle à Winnipeg. Toutes les autres causes inscrites aux rôles du 4 janvier et du 5 janvier 2021 seront ajournées au 2 février 2021 par voie administrative.

PINE FALLS

Le rôle d'audience des affaires relatives à la protection de l'enfance du 5 janvier 2021 sera tenu de manière virtuelle à Winnipeg.

Le rôle des jeunes du 5 janvier 2021 sera ajourné au 2 février 2021 par voie administrative.

Les rôles des 6 et 7 janvier 2021 seront ajournés au 3 février 2021 par voie administrative.

SELKIRK

Les rôles du 5 et du 8 janvier 2021 seront ajournés au 5 février 2021 par voie administrative.

SPLIT LAKE

Le rôle du juge de paix judiciaire du 6 janvier 2021 sera ajourné au 3 février 2021 par voie administrative.

STEINBACH

Le rôle du 7 janvier 2021 sera ajourné au 4 février 2021 par voie administrative.

Le rôle d'audience des affaires relatives à la protection de l'enfance du 8 janvier 2021 sera entendu de manière virtuelle à Winnipeg. Toutes les autres causes prévues au rôle du 8 janvier 2021 seront reportées au 4 février 2021 par voie administrative.

SAINT-BONIFACE

Les rôles des 6 et 8 janvier 2021 seront ajournés au 12 février 2021 par voie administrative.

SWAN RIVER

Le rôle du 6 janvier 2021 sera ajourné au 3 février 2021 par voie administrative.

VIRDEN

Le rôle du 8 janvier 2021 sera ajourné au 29 janvier 2021 par voie administrative.

WAYWAYSECAPO

Le rôle du 6 janvier 2021 sera ajourné au 3 février 2021 par voie administrative.

ÉMIS PAR :

« *Original signé par :* »

**La juge en chef
Margaret Wiebe**

DATE : le 11 décembre 2020